



## Rules:

- All dogs must be registered and evaluated with the Morgan Arboretum. Every dog must have up-to-date vaccinations and always wear their Arboretum dog tag on site.
- Members with dogs must park in the designated dog parking lot (first parking lot closest to the office).
- Dog registration cards must be shown upon entry as you pass by the office. In the parking lot, display it in full view on the dashboard.
- Feces are to be picked up immediately and placed in the garbage bin.
- Members are fully responsible for their dog(s) and will be held accountable for the behavior of their dog(s). Dogs must always be within sight and under the owner's control.
- Dogs are permitted to go on the three designated trails only, the Yellow, Orange, and Red. Please always **walk in a clockwise direction on the trails** to reduce face to face encounters with other dogs and users of the Arboretum. Dogs are not permitted on any other trail. You may ski with your dog on the Yellow and Red Trails.
- Dogs must be on leashes around the Conservation Centre, Blossom Corner, in parking lots, in the case where a « on-leash » sign is posted, and whenever appropriate during special events.
- Aggression by dogs of any sort is forbidden and bears serious consequences. Dogs that bite will have their access privileges revoked immediately. Uninvited/unwanted approaches towards people or other dogs must be prevented.

## Regulations:

- Pit Bull and Pit Bull crosses are prohibited in the Arboretum.
- Dogs without valid Arboretum dog tags DO NOT have access to the Arboretum with the sole exception of guide dogs providing essential support to an individual – i.e., seeing-eye dogs.
- The maximum number of dogs permitted per membership is set at two dogs.
- The cost of a membership with dog privileges includes an extra fee for each dog.
- Renewal of membership *must be received* by June 30<sup>th</sup> to retain the dog privileges.
- If during the current membership year, a member's dog dies and is not immediately replaced, the dog membership fee must be paid for the following year(s) if dog privileges are to be retained.
- If membership rights have been retained, members are entitled to replace a dog that has passed away, however the new dog **must be evaluated** before access to the Arboretum is granted.
- Any recorded complaints against a dog will be considered before renewal is granted.

If a member ignores any of the aforementioned rules and regulations, the lack of respect or act of non-compliance will be recorded in the gatehouse database, and the owner notified. In the event that more than three (3) demerits are recorded, members will forfeit his/her dog privileges.

*Members with dog privileges who wish to walk registered dogs of another member may do so provided that **all dogs are on leash** during the entire time that they are in the Arboretum and that all dog ID tags are clearly visible. Note that the member may walk no more than four (4) registered dogs at one time. Failure to follow all or any of these conditions will result in demerit points documented in the walking member's file.*

## Demerit System for Observed Offences against the Dog Rules and Regulations

Note: The accumulation of three (3) demerit points will result in the immediate removal of access privileges for your dog.

Please report any observed non-compliance with the dog rules to the gatehouse - obtain the dog ID or license plate for accurate identification of the owner.

Offence	Details	Consequence
Aggressive actions	• Resulting in bites to people whether skin is broken or not	Removal of access privileges
	• Resulting in bites to other dogs	Removal of access privileges
	• Threatened biting, growling, raising of hackles, "warning" barking, etc	2 demerit points
Uninvited approaches	• With or without physical contact with visitors	1 demerit point
Incessant barking		1 demerit point
Dog out of control or out of sight	• Does not respond to command	1 demerit point
	• Dog out of sight	1 demerit point
Dog in forbidden area	• On a trail not designated for dog use	2 demerit points
	• Off-leash around the Conservation Centre (CC), when white board is posted, or on Centre Road during special events, busy weekends	1 demerit point
Dog off trail	• Does not respond to command	1 demerit point
	• Chases wildlife, people, or other dogs	1 demerit point
Dog feces left	• Owner does not immediately remove feces to appropriate receptacle	1 demerit point
	• Owner scoops and flings into woods	1 demerit point
Parking	• Owner parks in Conservation Centre (CC) parking lot	1 demerit point
Dog Identification	• Owner fails to have dog card visible on car dashboard and/or ID tag on dog's collar	1 demerit point
Excess dogs	• Member brings in one more dog than is registered	1 demerit point
	• Member brings in dog(s), but has none registered	Warning and reconsideration of membership for the following year
<i>Member walking the registered dogs of another member with their own registered dogs:</i>	• <i>fails to have them all on leash the entire time that they are in the Arboretum</i>	2 demerit points
	• <i>brings in more than the maximum number (4) permitted</i>	2 demerit points
	• <i>fails to have all dog ID tags visible</i>	1 demerit point



## Règlements:

- Tous les chiens doivent avoir été évalués et être dûment enregistrés auprès de notre administration. Chaque chien doit porter sa médaille d'identité de l'Arboretum en tout temps et son propriétaire doit s'assurer que sa vaccination est à jour.
- Quand votre chien vous accompagne, utilisez le stationnement réservé aux propriétaires de chiens (premier stationnement le plus proche du bureau). Présentez le permis numéroté à l'entrée. Au stationnement, le permis doit être placé en évidence sur le tableau de bord de votre auto.
- Les excréments doivent être immédiatement ramassés et déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Chaque membre à l'entière responsabilité du comportement et des actions de son (ses) chien(s). Les chiens doivent être constamment sous la gouverne de leur propriétaire, dans son champ de vision et se tenir dans les sentiers (et non dans les bois).
- Seulement trois sentiers sont ouverts aux chiens, le jaune, l'orange et le rouge. Dans les sentiers, **suivre le sens des aiguilles d'une montre** afin de minimiser les occasions de confrontation avec d'autres chiens et les usagers de l'Arboretum. Les chiens ne sont pas autorisés sur les autres sentiers. Skier avec un chien n'est autorisé que sur les sentiers jaune et rouge.
- Le chien doit être tenu en laisse autour du centre de conservation, dans le Coin Blossom, dans les stationnements, quand le panneau blanc « chiens en laisse » est affiché et, si nécessaire, lors d'événements spéciaux.
- Tout comportement agressif, réel ou appréhendé, est prohibé et entraînera de sérieuses conséquences. Les chiens qui mordent seront exclus sur-le-champ. Tout contact indésirable ou importun avec des gens ou d'autres chiens doit être évité.

## Mesures spécifiques :

- Les bull terriers et croisements de bull terrier ne sont pas admis à l'Arboretum.
- Les chiens qui ne portent pas la médaille valide de l'Arboretum N'Y SERONT PAS ADMIS, à l'exception de ceux qui fournissent un soutien indispensable aux personnes handicapées (ex. chiens d'aveugle).
- Le maximum d'abonnements avec privilèges canins est fixé, avec, au plus, deux (2) chiens par abonnement.
- Le coût de l'abonnement avec privilèges canins comprend des frais supplémentaires pour chaque chien.
- Le renouvellement de l'abonnement doit être reçu **le 30 juin au plus tard** pour maintenir ces privilèges.
- Si le chien d'un membre meurt durant l'année d'adhésion en cours et n'est pas immédiatement remplacé, la cotisation pour le chien doit être payée pour l'année ou les années suivantes pour conserver les privilèges liés au chien.
- Dans le cas où les droits d'adhésion ont été conservés, les membres ont le droit de remplacer un chien décédé, mais le nouveau chien **doit être évalué** avant que l'accès à l'Arboretum ne lui soit accordé.
- Toute plainte enregistrée contre un chien sera examinée avant l'approbation du renouvellement.

La non observance du règlement et des mesures énumérées ci-dessus, le manque de respect ou l'infraction sera consignée dans la base de données de l'accueil et le propriétaire en sera informé. Au-delà de trois (3) points de démerite, les privilèges canins seront révoqués.

*Un membre peut promener les chiens inscrits d'un autre membre aux conditions suivantes : tous les chiens qui l'accompagnent jusqu'à un maximum de quatre (4) doivent être tenus en laisse pendant toute la durée de leur présence à l'Arboretum et les médailles de tous les chiens doivent être clairement visibles.*

## Systeme de démerite pour le non-respect du règlement

Note : Trois points de démerite cumulés entraîneront la révocation du privilège d'accès accordé à votre chien. Prière de signaler toute infraction à l'accueil. Fournir le numéro d'identification du chien ou de la plaque d'immatriculation de la voiture afin de bien identifier le contrevenant.

Infraction	Détails	Conséquence
Comportement agressif	Une personne subit une morsure, avec ou sans plaie ouverte.	Retrait des privilèges d'accès
	Un autre chien subit une morsure.	Retrait des privilèges d'accès
	Feinte de morsure, grognement menaçant, hérisssement de colère, aboiements « d'avertissement », etc.	2 points de démerite
Contacts indésirables	Sans ou avec contact physique avec un visiteur.	1 point de démerite
Chien non contrôlé et hors de la vue du propriétaire	Le chien n'obéit pas. Le chien est hors champ.	1 point de démerite
Chien dans une zone interdite	Dans un sentier interdit aux chiens	2 points de démerite
	Chien en liberté près du Centre de conservation, lorsque le panneau blanc indique de garder les chiens en laisse, ou lors d'évènements spéciaux.	1 point de démerite
Chien hors sentier	Le chien n'obéit pas.	1 point de démerite
	Il poursuit des animaux sauvages, des gens ou d'autres chiens.	1 point de démerite
Excréments non ramassés	Le propriétaire ne ramasse pas les excréments de son chien.	1 point de démerite
	Le propriétaire laisse les excréments de son chien dans le bois.	1 point de démerite
Stationnement	Le propriétaire se gare dans le stationnement du Centre de conservation.	1 point de démerite
Chiens non-inscrits	Un membre amène un chien supplémentaire non inscrit.	1 point de démerite
	Un membre amène un ou des chiens qui ne sont pas inscrits.	Avertissement
Identification des chiens	Le propriétaire ne laisse pas sa carte de chien sur le tableau de bord de sa voiture stationnée ou le chien ne porte pas sa médaille d'identification.	1 point de démerite
<i>Un membre amène son chien inscrit et un chien inscrit par un autre membre :</i>	<i>Les chiens ne sont pas gardés en laisse pour toute la durée de la visite.</i>	2 points de démerite
	<i>Le maximum de quatre (4) chiens n'est pas respecté</i>	2 points de démerite
	<i>Les chiens ne portent pas leurs médailles d'identification</i>	1 point de démerite